

La mesure fondée sur la propriété des ventes à l'étranger du Pays 1 (EXPORTATIONS, Pays 1, Propriété) peut être exprimée en fonction de sa mesure fondée sur la résidence (EXPORTATIONS, Pays 1, Résidence) comme suit :

EXPORTATIONS = (Pays 1, Propriété)	EXPORTATIONS (Pays 1, Résidence), moins	
	Livraisons des entreprises à capitaux locaux et des consommateurs (A) aux entreprises étrangères du Pays 2 (D), plus	( A D +
	Livraisons des entreprises étrangères (B) aux entreprises à capitaux locaux et aux consommateurs du Pays 2 (C), plus	BC) +
	Livraisons des entreprises à capitaux locaux et des consommateurs (A) aux entreprises étrangères du Pays 1 (B), plus	(AB +
	Livraisons des entreprises étrangères du Pays 2 (D) aux entreprises à capitaux locaux et aux consommateurs du Pays 2 (C), moins	DC) -
	Livraisons des entreprises étrangères (B) aux entreprises étrangères du Pays 2 (D), plus	(BD +
	Livraisons des entreprises étrangères (D) aux entreprises étrangères du Pays 1 (B).	DB)

soit

EXPORTATIONS = (Pays 1, Propriété)	EXPORTATIONS (Pays 1, Résidence) moins (AD + BC) plus (AB + DC) moins (BD - DB).
--	--